

INTRODUCTION

Le 18 novembre 1992, la Chambre des communes renvoyait la pétition de Virginie Larivière contre la violence à la télévision au Comité permanent des communications et de la culture. Virginie Larivière avait lancé cette pétition après le vol, l'agression sexuelle et le meurtre perpétrés contre sa soeur Marie-Ève âgée de 11 ans. Peu après le tragique événement, elle a acquis la conviction que la violence à la télévision pouvait avoir causé la mort de sa soeur. Au cours des huit mois qui ont suivi, elle a lancé, avec l'aide de sa famille, une croisade consistant à recueillir les signatures de Canadiens de tout le pays qui pensaient comme elle. Cette pétition comptant plus de 1,3 million de signatures demandait aux citoyens de boycotter les émissions de télévision contenant des scènes de violence et au Parlement d'adopter une loi obligeant les réseaux de télévision à réduire progressivement le contenu violent de leurs émissions sur une période de dix ans.

Le 12 février 1992, la Chambre des communes avait renvoyé au Comité une motion de Larry Schneider, député, demandant qu'on procède à un examen complet de la représentation de la violence dans les médias, notamment en ce qui concerne les femmes et les enfants, et qu'on trouve de meilleurs moyens d'empêcher que les Canadiens innocents ne soient exposés à une violence aussi gratuite sans entraver indûment la liberté artistique ou la liberté de la presse.

Les membres du Comité se sont réunis le 24 novembre et le 3 décembre 1992 pour discuter de la façon d'aborder la question renvoyée par la Chambre des communes. Ils décidèrent de débiter par une première série de rencontres avec des spécialistes de la violence à la télévision et des criminologues et de poursuivre par des audiences publiques. À cause de son emploi du temps chargé, le Comité a décidé, après les audiences publiques, de créer un Sous-comité chargé d'étudier la violence à la télévision, qui pourrait se consacrer pleinement à la rédaction de son rapport. Les travaux du Sous-comité, ainsi que l'examen et l'approbation ultérieurs du texte par le Comité permanent des communications et de la culture, ont conduit à la production du présent document.

Le Comité est vite arrivé à la conclusion que la question était complexe. Il a donc convenu de rédiger un rapport qui donnerait un aperçu préliminaire des faits, des enjeux et des solutions possibles. Le choix des solutions possibles a été grandement facilité par la multitude de mesures prises au cours de son étude. Elles sont venues de plusieurs côtés à la fois : du ministre des Communications, du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, des radiodiffuseurs, des producteurs d'émissions et de bon nombre d'associations et d'institutions qui s'intéressent à la violence dans le monde du spectacle. Leurs initiatives sont décrites dans le présent rapport, à l'instar de certaines autres. Le Comité souhaite remercier ces personnes, associations et institutions pour la générosité avec laquelle elles lui ont communiqué leurs idées et leurs observations.

Pendant son étude, le Comité a examiné une foule de solutions possibles au problème de la violence à la télévision. Compte tenu de la complexité de la question, de l'abondance des solutions possibles et de l'importance de protéger la liberté d'expression, il a conclu qu'il conviendrait mieux d'adopter un ensemble de solutions novatrices, coordonnées, communes et progressives. Parmi les mécanismes examinés, mentionnons les tribunes publiques, la recherche, l'éducation, la protection des consommateurs, la collaboration avec les États-Unis, le financement de productions